

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juillet 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	16

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 25 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20 juillet 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 juillet 2022.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 27/07/2022
Et publication ou notification le :
27/07/2022

Excusé(s) : Mme DILLET Sabrina, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé.

A été nommée secrétaire : Mme NERAUDEAU Delphine

2022_07_02 – Lotissement privé "Les Œillets" : convention de transfert des équipements communs

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménager du lotissement "Les Œillets" situé rue du Jardin de la Gare et indique que l'aménageur souhaite qu'à l'issue des travaux, les équipements communs soient transférés à la commune. La Société Vendée Logement esh représentée par M. MARTINEAU de la SELARL Frédéric GUILBAUDEAU présente une convention de transfert. Les équipements communs sont la voirie, les plantations, les différents réseaux (eau potable, électricité et éclairage public en souterrain, téléphone, fibre optique, réseau souterrain desservant chaque lot).

Monsieur le Maire propose d'accepter ce transfert.

Monsieur le Maire précise qu'une demande identique sera déposée auprès du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour les équipements communs suivants : eau usées, eaux pluviales et ouvrages de rétention.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Accepte la convention de transfert des équipements communs du lotissement "Les Œillets" à la commune de Notre Dame de Riez après achèvement des travaux conformes au cahier des charges du permis d'aménager,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

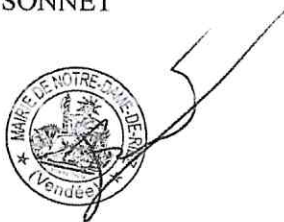
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/07/2022

Le Maire

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Delphine NERAUDEAU